

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 20 août 2018 à 11 h 45, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Alain Dubois, Denis Prescott, Jacques Martial et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Méditation;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Réfection de voirie - Chemin du lac Deligny Est - Soumissions déposées;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance;
7. Méditation.

303-08-2018 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

304-08-2018 RÉFECTION DE VOIRIE - CHEMIN DU LAC DELIGNY EST - SOUMISSIONS DÉPOSÉES

Considérant que des soumissions ont été demandées pour des travaux de réfection de voirie sur le chemin du lac Deligny Est;

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la Municipalité situé au 162, rue Desjardins, Mandeville le 15 août à 11 h 01;

Considérant que les soumissions déposées sont les suivantes :

- Excavation Normand Majeau inc. - Soumission d'une somme de 95 867.30 \$ plus les taxes;
- Alide Bergeron & Fils Itée - Soumission d'une somme de 132 592.50 \$ plus les taxes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville alloue le contrat pour les travaux de réfection de voirie sur le chemin du lac Deligny Est au plus bas soumissionnaire conforme, soit EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. au montant total de 95 867.30 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

305-08-2018

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyée par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Il est résolu

Que la séance soit et est levée à 11 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Francine Bergeron
Mairesse

Hélène Plourde
Directrice générale et
secrétaire-trésorière